

VIE POLITIQUE ■ Il s'est déroulé à Aillant-sur-Milleron, à l'attention des maires ruraux du Loiret

Un dîner-débat sur le thème de la législation funéraire

Lysiane Chapuis, maire d'Aillant-sur-Milleron, a réuni mercredi soir, dans la salle polyvalente, quatre-vingt-dix maires de communes rurales du Loiret pour un dîner-débat traitant de la législation funéraire.

Gilles Lepeltier, président départemental de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), a ouvert le dîner-débat. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret (PS), était présent. Il est à l'origine de six lois portant sur la réforme des opérations funéraires.



PRÉSENTATION. Gilles Lepeltier, le président départemental de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), ouvre le dîner-débat.

Danielle Sylvestre a apporté un éclairage sur les concessions, la gestion de cendres et les installations obligatoires des communes.

Depuis le début des années 2000, la préfecture a chargé les communes de se doter d'un PCS (Plan communal de sauvegarde) et d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Les maires ont mesuré la quantité de travail nécessaire à l'élaboration de ces documents et à l'organisation des exercices

indispensables pour disposer d'une équipe opérationnelle dans l'évaluation des risques et la gestion des crises.

Le système informatisé, qui a été présenté en fin de réunion, résulte de la transposition à la sécurité civile du savoir-faire et des logiciels de gestion de crise développés dans le domaine militaire.

Il conduit à un outil de gestion communale simple, au coût d'acquisition modique, ne demandant ni entretien, ni abonnement. ■